

Québec, le 21 août 2018

Madame Anne-Marie Lepage  
Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire,  
À l'enseignement primaire et secondaire  
Édifice Marie-Guyart, 15<sup>e</sup> étage  
1035, De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : L'éducation à la sexualité**

Madame la Sous-ministre,

Nous avons parcouru votre correspondance du 7 août dernier en réponse à notre demande du 9 mai 2018. Nous apprécions avoir obtenu une réponse même si nous déplorons que celle-ci soit arrivée tardivement et qu'elle laisse encore plusieurs questions en suspens.

Tout d'abord, il est vrai que nous avons pu assister à la formation dispensée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et que cette dernière ainsi que les outils qui y ont été présentés sont pertinents. Depuis le début du projet, la qualité des intervenants, du matériel produit et des contenus n'a jamais été remise en question. Nous reconnaissons la bonification de la contribution du MEES à la formation du personnel des écoles, les capsules pour informer le personnel des écoles ainsi que le document précisant les contributions possibles des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Cependant, nous croyons que d'autres actions peuvent être posées en réponse aux besoins des milieux. Même si le ministre a annoncé, le 19 avril dernier, que l'école pourrait faire appel à des ressources externes, le budget de 1 000 \$ qui y est consenti ainsi que la réalité vécue sur le terrain font que le personnel enseignant portera, encore une fois, le poids de la transmission de ces nouveaux contenus.

Selon nous, il est primordial d'apporter des solutions, notamment à la problématique de la dispensation des contenus d'éducation à la sexualité auprès des groupes à plus d'une année d'études, des classes triples niveaux ou avec deux ordres d'enseignement regroupés dans la même classe (préscolaire et primaire). Des questions demeurent également relativement aux élèves HDAA intégrés en classe ordinaire ou qui fréquentent des classes d'adaptation scolaire. Nous savons que vous êtes à rédiger un document d'accompagnement en éducation à la sexualité pour les élèves HDAA, mais sans ressources supplémentaires, comment le personnel des écoles arrivera-t-il à dispenser ces contenus? De plus, nous attendons des réponses pour les élèves du deuxième cycle du secondaire pour qui on applique la promotion par matière. Comment s'assurer qu'ils recevront tous les contenus en lien avec l'éducation à la sexualité?

Qui plus est, nous nous questionnons de façon plus générale sur les domaines généraux de formation (DGF). En quoi les ajouts possibles d'activités et de contenus pouvant être prescrits par le ministre en vertu de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) vont-ils de pair avec des programmes déjà très chargés et parfois même déjà amputés par des projets particuliers? Pour nous, il y a là incohérence. Le ministre peut prescrire un nombre d'heures pour les DGF, alors que dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), le temps n'est qu'à titre indicatif. À cela, il faut ajouter la notion de services éducatifs de l'article 461. Nous savons pertinemment que ce sont les enseignantes et enseignants qui, trop souvent, seront les seuls membres du personnel à mettre en œuvre les contenus des DGF auprès des élèves.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons de nouveau une rencontre à ce sujet avec le ministre de l'Éducation. Nous souhaitons discuter de solutions concrètes à mettre en place pour assurer un retour de l'éducation à la sexualité réussi, et ce, dans toutes les écoles du Québec. À titre d'exemple, une mise en œuvre progressive des différents contenus permettrait aux intervenants une meilleure appropriation et leur donnerait plus de temps pour la formation et la concertation qui en découlent. C'est le cas actuellement pour la mise en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) qui sont également un DGF. D'ailleurs, un article du journal *Le Devoir* du 17 août 2018 (Éviter les « pièges » de l'éducation à la sexualité, par Marco Fortier) confirme que le personnel de l'école doit être formé, accompagné en classe de personnes-ressources pour dispenser les sujets considérés plus sensibles, sans quoi ils risquent d'être érudés, voire même occultés, ce que personne ne souhaite.

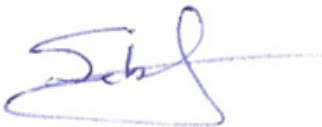
Espérant une réponse positive à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Sous-ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ),



Josée Scalabrini

Le président de l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEQ),



Sébastien Joly

c. c. Monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation